

REPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Délibération n° 2023.01.15 Du 13 février 2023</b>
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 7 février, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD  La Celle Saint-Cloud	Objet : Modification du règlement des activités périscolaires et extrascolaires <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;">Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20230213-DEL2023-01-15-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023</div>	
SECRETAIRE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales,	
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 25 POUVOIRS : 9 VOTANTS : 34 POUR : 34	Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses article R.227-1 et suivants,	
PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE	Vu le projet de modification du règlement des activités périscolaires et extrascolaires ci-annexé,	
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE	Vu l'avis favorable de la Commission Vie Sociale – Jeunesse - Famille réunie le 1 <sup>er</sup> février 2023,	
<u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Olivier MOUSTACAS Geneviève SALSAT Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON	Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires afin de mettre à jour le taux d'encadrement des mercredis,	
	Considérant qu'il convient d'ajouter les conditions de facturation en cas d'absence d'un enseignant, de radiation et de modification d'inscription (Article1/Étape 2-Article 2),	
	Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,	
	DECIDE :	
	D'adopter le règlement intérieur modifié des activités périscolaires et extrascolaires, joint en annexe.	
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;">Acte rendu exécutoire en vertu de son Dépôt en Préfecture le 20/02/23 et de sa publication le 23/02/23  Par délégation Anne BELLOIR Directrice du Pôle Administration Générale et Relations aux Citoyens</div>	<div style="text-align: right;">Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE</div>
ABSENT EXCUSE : GEORGES LEFEBURE ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : JEAN-CHRISTIAN SCHNELL A SYLVIE D'ESTEVE VALERIE LABORDE A OLIVIER DELAPORTE BIRGIT DOMINICI A SOPHIE TRINIAC NAÏMA CONTE EL ALAMI A FRANÇOISE ALBOUY VINCENT POUYET A BENOIT VIGNES PIERRE QUIGNON-FLEURET A PIERRE SOUDRY	<i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i>	

JULIETTE DECAUDIN A DOMINIQUE  
PAGES  
CARMEN OJEDA-COLLET A JEAN-  
FRANÇOIS BARATON  
STEPHANE MICHEL A JEAN-FRANÇOIS  
THOMAS